

Stéphane Piallat (SCCJ) revient sur l'affaire Cresus Casino dans le RMC Poker Show



Vincent Reynaert

Publié le 29 octobre 2025 . Lecture estimée : 3 min



Invité de Moundir et Daniel Riolo dimanche soir dans le RMC Poker Show, Stéphane Piallat, chef du Service Central des Courses et Jeux (SCCJ), est revenu sur l'affaire Cresus Casino et les enquêtes menées par la justice française. Une intervention rare, marquée par la clarté du propos et la fermeté de l'institution.

C'est une prise de parole peu fréquente pour un responsable du Service Central des Courses et Jeux (SCCJ). [Dimanche, sur les ondes de RMC](#), Stéphane Piallat a consacré une vingtaine de minutes à expliquer le travail mené par ses équipes dans le cadre de l'enquête autour de Cresus Casino, une plateforme de jeu en ligne soupçonnée d'opérer illégalement sur le territoire français.

Revenant sur les faits, il a rappelé que l'affaire trouve son origine dans un signalement adressé au parquet en 2024 par l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ).

Les informations recueillies auprès de joueurs ont ensuite permis de remonter des circuits financiers et techniques reliant Chypre, Malte et la France. Selon l'officier de la SCCJ, les services d'enquête ont ainsi découvert que certaines équipes de Cresus Casino géraient depuis la France le recrutement et la fidélisation d'une base clients dépassant les 100 000 joueurs uniques par mois.

Deux hommes, Grégoire Auzoux et Victor T., ont été interpellés dans le cadre de cette enquête. « Ils se sont présentés d'eux-mêmes à l'invitation de la justice », a précisé le chef du SCCJ, tout en ajoutant qu'ils ne s'attendaient probablement pas à être ensuite placés en détention. Une source maltaise nous a confirmé qu'ils occupaient des fonctions de direction dans plusieurs opérateurs en ligne, sans pour autant en être propriétaires.



Au centre de l'affaire Cresus, Grégoire Auzoux est un joueur reconnu dans le poker live avec pas moins de 3,3 millions de dollars remportés en tournoi (ici à

Cyprus en 2025. Crédit photo : Triton

Interrogé sur les déclarations de l'avocat de Grégoire Auzoux, qui estime que son client ne doit pas servir de bouc émissaire sur un "marché gris", Stéphane Piallat a tenu à clarifier la position de l'État : « Le marché du casino en ligne n'est pas un marché gris, c'est un marché noir. Il ne faut pas être complaisant. » Une déclaration claire, qui vise à distinguer le cadre légal des jeux d'argent autorisés des pratiques illégales toujours en activité sur le web.

Au-delà de cette mise au point, l'affaire soulève une autre question : celle de la responsabilité des grandes plateformes numériques. Les GAFAM continuent en effet de laisser circuler des publicités pour des opérateurs non autorisés, visibles par les internautes français. Une tolérance qui interroge, alors même que la régulation nationale se renforce pour protéger à la fois les joueurs et la filière légale.